



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit

Question écrite n° 71979

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les pratiques de certaines sociétés de recouvrement de créances, récemment implantées sur le territoire français et dont la stratégie est basée sur l'humiliation publique des débiteurs, Elle lui rappelle que tout individu ayant droit à la dignité et au respect de sa vie privée, sa précarité financière ne saurait constituer une excuse à certaines méthodes employées consistent à « harceler » (à toute heure et en tout lieu) les débiteurs y compris sur leur lieu de travail devant leurs collègues dans l'espoir que cette opprobre les conduirait à accélérer le remboursement des sommes dues. En conséquences elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend astreindre ces entreprises aux mêmes règles déontologiques que d'autres professionnels, en termes d'horaires et de discrétion notamment.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71979

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 255